

M. W. F. MACLEAN (York-sud): Monsieur l'Orateur, j'ai tout d'abord le devoir d'élever la voix contre l'acte du Gouvernement qui enlève au Parlement le droit incontestable de nommer les commissaires chargés de faire enquête sur les assurances. Dernièrement, dans l'état de New-York, alors que l'assemblée législative était en session, le gouverneur de cet état, s'autorisant du texte de la loi, au lieu de créer une commission, délivra aux membres de la législature, aux représentants du peuple, une commission tendant à l'établissement d'une enquête. Je dois ajouter que ces députés ont fait une enquête fort approfondie sur cette question des assurances. Aussi, presque à la veille de la rentrée annuelle des Chambres, le Gouvernement, à mon avis, avait le devoir d'attendre la réunion des députés et de leur déclarer son intention de nommer un comité spécial parlementaire chargé de faire enquête sur cette question des assurances. J'en suis convaincu, un comité parlementaire est plus apte à atteindre le but et l'objectif de pareille enquête que ne le peut être une commission royale comme celle qu'on vient de nommer afin d'enquêter sur la question des assurances. Tout le monde sait à quoi ont abouti, par le passé, ces commissions royales. Elles sont limitées dans leur portée; elles ont eu recours aux méthodes en vogue auprès des tribunaux; tandis que si l'on établissait un comité parlementaire jouissant de toute la latitude voulue dans ce sens, il pourrait arriver à la connaissance des faits, en suivant les règles ordinaires en usage dans le monde des affaires. Loin d'être digne d'approbation, cette initiative du cabinet mérite censure et cela surtout de la part des libéraux qui ont toujours soutenu que les commissions royales sont condamnables et que les comités parlementaires sont les tribunaux qui ont mission de faire enquête en pareille matière.

Quant à ce que le leader du cabinet (le très honorable sir Wilfrid Laurier) a déclaré au sujet de la session d'automne, je suis d'avis que l'opinion publique, en masse, se ralliera à cette réforme. Pour le coup, nombre de députés ne sauraient s'opposer à une session d'automne. Je le répète, je n'ai aucune objection à formuler contre cette dernière proposition; mais, au nom de 400,000 détenteurs de polices d'assurance au pays, porteurs de 800,000 polices, j'ai le devoir d'élever la voix contre la méthode adoptée pour enquêter sur les affaires des compagnies d'assurances au Canada, et cela en vue des révélations faites dans l'état de New-York et en présence des excellents résultats réalisés par le comité de la législature en question. Je m'oppose à ce qu'on confie cette enquête à une commission royale, au lieu de la réserver à un comité parlementaire.

(On adopte la motion et la Chambre lève sa séance à quatre heures quinze minutes de l'après-midi.)

Sir WILFRID LAURIER.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Vendredi, 9 mars 1906.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

COMITES PERMANENTS.

Sir WILFRID LAURIER: Je propose:

Qu'un comité spécial de sept membres soit nommé pour préparer et soumettre, avec toute la diligence possible, les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés hier par la Chambre; ledit comité devant se composer de sir Wilfrid Laurier, M. R. L. Borden, M. Paterson, M. Hyman, M. Haggart, M. Calvert et M. Taylor.

La motion est adoptée.

COMMISSION DES ASSURANCES.

Sir WILFRID LAURIER: Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, je désire déposer sur le bureau de la Chambre, copie d'un décret en conseil adopté le 28 de février et instituant une enquête dans les assurances sur la vie, aussi copie de la commission émise aux commissaires nommés en vertu de ce décret.

AJOURNEMENT — RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE DOCUMENTS.

Sir WILFRID LAURIER propose l'ajournement de la Chambre.

L'honorable GEO. E. FOSTER (Toronto-nord): Avant l'ajournement, je désire demander au Gouvernement tout au moins à deux de ses membres, si les documents qui ont été ordonnés le printemps dernier ou au commencement de l'été, et que nous n'avons pas été assez heureux d'obtenir avant la prorogation de la session, mais que les ministres nous ont promis de préparer pendant les vacances, sont prêts et seront déposés sur le bureau de la Chambre. Certains de ces documents concernaient le ministère des Travaux publics. C'était un rapport passablement volumineux, pour la préparation duquel le ministre a demandé beaucoup de délai, mais un délai que je n'ai pas trouvé déraisonnable. J'ai demandé à l'honorable ministre de tâcher de l'avoir prêt, si possible, avant l'ouverture de la session. Je suppose qu'il l'est et qu'il sera déposé au plus tôt devant la Chambre. Les autres documents avaient trait au ministère de l'Intérieur. La motion autorisant la production de ces documents et qui fut adoptée l'année dernière, demandait la liste des personnes auxquelles des licences forestières, des baux, etc., ont été accordés. J'espère que cet état sera également déposé bientôt. Je demanderai au ministre de l'Intérieur (l'honorable M. Oliver) s'il est prêt ou s'il sera bientôt prêt à déposer devant la Chambre, le rapport de l'enquête sur le scrip, et si les dépositions recueillies par